

profit. Je ne trouve pas l'argument aussi convaincant que celui qui vise la portée du projet de loi. J'aimerais attirer l'attention de l'honorable représentant sur le texte même de l'amendement, qui se lit comme suit:

Lorsqu'une compagnie apporte un changement, une modification ou une déviation à l'ensemble ou à une partie de son chemin de fer...

Il ne s'agit pas seulement de rationalisation ou d'abandon d'embranchement, mais bien de tous les aspects du réseau ferroviaire. Par le fait même, cela me semble dépasser la portée du projet de loi. Cela ne découle certainement pas d'aucune des questions spécifiquement mentionnées dans le projet de loi.

Si je n'ai pas inclus l'amendement de portée assez réduite que j'avais proposé au bill n° C-120, c'est surtout parce qu'après sa présentation, la situation avait semblé être modifiée par le rapport de la Commission Freedman. D'ailleurs, par suite de l'expérience acquise alors, il me semble qu'il ne convenait pas de traiter la question incidemment, dans le cadre de la politique du transport. A mon avis, les relations ouvrières et leurs conséquences sur les employés relèvent plutôt du ministre du Travail. C'est pourquoi j'ai décidé de ne pas traiter dans ce bill d'une seule facette du sujet, mais de laisser au ministère du Travail le soin de s'occuper de l'affaire. Nous le savons, le ministère du Travail l'étudie présentement.

M. Knowles: Monsieur le président, un mot sur l'argument que ressasse sans relâche le ministre, d'après qui cet amendement entraînerait des dépenses. J'aimerais signaler à Votre Honneur qu'en 1964, au moment où la Chambre était saisie du Code du travail présenté par le gouvernement, j'ai, à titre de simple député, proposé un amendement visant à ajouter une journée aux congés statutaires. Ce jour de congé a coûté de l'argent au National-Canadien.

Une voix: Et à Radio-Canada.

M. Knowles: Oui; Radio-Canada et plusieurs autres institutions de la Couronne. De toute façon la proposition a été acceptée, mise aux voix et adoptée. Même certaines des puissantes sociétés intéressées n'ont interjeté appel aux tribunaux en alléguant que la mesure était invalide parce qu'un simple député l'avait proposée.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant sait qu'il n'était pas question d'en appeler aux tribunaux.

M. Knowles: J'estime que l'argument est plus opportun dans ce cas-ci que dans le cas [L'hon. M. Pickersgill.]

de la compagnie de l'Expo qui était administrée avec des subventions directes.

L'hon. M. Pickersgill: Des subventions du gouvernement de la province et de la ville de Montréal.

M. Knowles: Il y a sûrement un grand nombre de cas où les lois ouvrières ont exigé que des compagnies, y compris le National-Canadien, prennent des dispositions qui occasionnaient des dépenses. Il est déjà arrivé que des députés présentent des amendements comme celui-ci à des projets de loi. Je pense que l'affaire est claire dans ce cas-ci.

M. Bell: Monsieur le président, je ne pense pas que l'amendement soit irrecevable, mais même s'il l'est, à mon avis, le ministre pourrait prendre l'initiative de demander à un de ses collègues de présenter l'amendement. C'est ce qu'il a toujours fait au cours de l'étude de ce projet de loi. Cela résoudrait la difficulté s'il en existe vraiment une. Je suis sûr que si les fonctionnaires avaient la parole ils nous diraient que cela impliquerait bien peu de gens. Si le ministre voulait accepter l'amendement, ce serait un geste aimable à l'égard des quelques employés qui seront peut-être déplacés. Le ministre a recours à d'étranges méthodes pour écarter ces amendements. Il nous dit parfois que cela entraînerait des dépenses; à d'autres moments il nous dit que nous n'avons pas la compétence voulue pour traiter ces questions. A une ou deux reprises il a même entraîné les pauvres vieux sénateurs dans cette affaire. Monsieur le président, le ministre ne peut avoir l'argent et le drap.

Lorsque des répercussions financières sont en cause, le ministre accepte certains de ces amendements en prenant les dispositions voulues pour que ses collègues les proposent. S'il voulait le faire dans le cas qui nous occupe, je pense que son geste serait bien vu. Le député de Nickel Belt s'intéresse beaucoup aux employés des chemins de fer, parce qu'il est lui-même ancien cheminot. Il a fait cette proposition en toute sincérité. Le ministre a le mérite d'avoir beaucoup de souplesse d'esprit. Pourquoi n'accepte-t-il pas cet amendement en le faisant proposer par l'un de ses collègues? Cela nous donnerait satisfaction et je suis certain que les employés des chemins de fer d'un bout à l'autre du pays nous sauraient gré de nos intentions.

M. Orlikow: Monsieur le président, je voudrais d'abord vous signaler qu'à la lecture du projet de résolution présenté par le gouvernement, il est évident que le comité a toute la latitude voulue pour traiter de l'amendement proposé par mon collègue, le représentant de